



TEXTE ADOPTÉ n° 339
« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

TREIZIÈME LÉGISLATURE

DEUXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2008-2009

28 septembre 2009

PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation du **protocole** relatif à la **gestion intégrée**
des **zones côtières (GIZC)** de la **Méditerranée**.*

(Texte définitif)

*L'Assemblée nationale a adopté, sans modification, le projet de loi,
adopté par le Sénat en première lecture, dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Sénat : 390, 526, 527 et T.A. 117 (2008-2009).

Assemblée nationale : 1854 rect. et 1925.

.....

Article unique

Est autorisée l'approbation du protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) de la Méditerranée, signé à Madrid le 21 janvier 2008, et dont le texte est annexé à la présente loi ⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 28 septembre 2009.

Le Président,
Signé : BERNARD ACCOYER

(1) *Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 1854 (rectifié).

ISBN : 2-1112-8015-1



ISSN 1240 8468